

Programme de travaux 1998 - Service des Eaux - Adoption du programme

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux dans les stations de traitement et de pompage d'une part, et sur le réseau de distribution d'autre part, sont les suivants :

1 - Opérations spécifiques

* Gestion Technique Centralisée des installations du service : 300 000 F HT à l'article 2315 - code projet 85701 - code service 30700. Remplacement de capteurs et de postes satellites d'acquisition de données et évolution du poste central.

* Participation au système d'informations géographiques et aux travaux de cartographie nécessaires aux acquisitions de données : 500 000 F HT (250 000 F pour acquisition de données et 250 000 F pour faire effectuer une saisie du réseau à un prestataire extérieur) à l'article 2315 - code projet 89020 - code service 30700.

* Périmètre de protection d'Arcier et Chenecey : 500 000 F HT à l'article 2315 - code projet 95017 - code service 30700, pour des études complémentaires éventuellement nécessaires pour le dossier de la source d'Arcier. Le dossier d'enquête publique pour la prise d'eau de Chenecey-Buillon est prêt, l'enquête publique doit avoir lieu prochainement.

* Participation de la Ville à l'établissement de la conduite de rejet de la station d'épuration du Syndicat de Charency (Charnay et Chenecey-Buillon) : 150 000 F HT à l'article 2315 - code projet 95016 - code service 30700.

* Voie des Montboucons : équipement de la voie avec une canalisation de 500 mm (3 000 000 F HT à l'article 2315 - code projet 97005 - code service 30700).

* Construction d'un bâtiment au Centre Technique Municipal de la Pelouse en vue du déplacement des Services de l'Eau et de l'Assainissement situés actuellement rue Mégevand (4 500 000 F HT à l'article 2313 - code projet 96002 - code service 30700).

2 - Crédits à répartir

A l'article 2315 - code projet 00512 - code service 30700, il a été inscrit un crédit de 13 842 500 F HT pour des travaux dans les stations de traitement et de pompage, des travaux sur les réseaux et pour la réalisation des branchements neufs.

1 - Travaux dans les stations de traitement et de pompage :

* *Station de Chenecey-Buillon :*

- Remplacement du dégrilleur à la prise d'eau : 400 000 F HT

- Remplacement des régulateurs de sortie d'eau filtrée 2^{ème} tranche : 190 000 F HT

- Régulation de la production d'ozone : remplacement du SRI : 550 000 F HT

** Station de La Malate :*

- Remplacement des compresseurs d'air qui montrent des problèmes de fatigue et posent des problèmes importants pour obtenir une bonne production d'ozone : 350 000 F HT

** Diverses installations :*

- Remplacement d'échelles dans les réservoirs lors des nettoyages : 80 000 F HT
- Réfection des peintures à l'intérieur de la chambre des vannes du réservoir de Planoise : 100 000 F HT
- Réfection de la barrière et de la clôture de l'enceinte du réservoir de Planoise en vue de mettre en place ultérieurement un système de détection d'intrusion : 250 000 F HT
- Réfection des clôtures grillagées des réservoirs de Rosemont et des Montboucons : 350 000 F HT
- Nettoyage et ravalement des façades du réservoir de Saint-Jean : 150 000 F HT
- Reprise du muret en bordure de route à la Station de Thise et réfection de la passerelle permettant l'accès au local chlore : 100 000 F HT
- Travaux divers dans les stations ou réservoirs : 100 000 F HT.

2 - Travaux sur le réseau de distribution :*2a - Travaux effectués en coordination avec d'autres intervenants :*

- Rue Courvoisier : 120 000 F HT
- Chantier du passage inférieur sur l'opération Micropolis Boulevard Ouest : financement de la tranche conditionnelle à exécuter en 1998 : 750 000 F HT
- Avenue de Montrapon : de la rue Lullier à la rue de la Grange du Collège : 750 000 F HT en liaison avec EDF et le réseau de fibre optique
- Rue du Refuge, de la rue Francis Clerc à la rue Henri Baigue : 650 000 F HT en liaison avec des travaux de voirie
- Rue de Vesoul : renouvellement et renforcement du réseau sur le trottoir côté impair entre l'ancienne propriété BOUVET et la partie haute de la rue de Vesoul face au CES Camus - 1^{ère} tranche : 530 000 F HT. Cette restructuration entre dans le cadre de l'amélioration de la desserte du secteur Vesoul / Chaillot.
- Rue des Montboucons : pour la desserte du programme de construction en cours au Pôle Sportif : 275 000 F HT
- Boulevard Diderot et Place des Déportés : 490 000 F HT, de la rue de la Mouillère à la rue Beauregard et de la rue du Repos à la place des Déportés.

- Liaison Torcols/rue de Vesoul : 120 000 F HT pour réalimenter le secteur sportif de Saint-Claude à partir du réseau de Chenecey : maillage d'interconnexion.

- Rue des Cras, entre la rue Pierre George et le Boulevard : 2 490 000 F HT ; ce chantier important pourra être effectué en 2 tranches fonctionnelles, il s'agit de remplacer la conduite en fonte grise de 300 mm de diamètre avant les travaux de voirie (une tranche d'un montant de 1 200 000 F HT).

2b - Travaux effectués préalablement au démarrage du chantier de la Rocade Nord-Ouest rue de Vesoul/Graviers Blancs :

- Renforcement du réseau de la rue des Founottes et du chemin de l'Escale et exécution du maillage du réseau de la rue Flammarion avec la rue Leverrier : 1 050 000 F HT

2c - Travaux propres au Service des Eaux :

- Rappel : Renforcement du réseau d'eau rue du Docteur Mouras (1^{ère} tranche), opération engagée et dont les crédits ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 1998 : 750 000 F HT (montant du marché).

- Chemin du Fort Benoît : 1 200 000 F HT. Mise en place d'une conduite et d'un dispositif pour réalimenter le réservoir de Fort Benoît depuis le réseau de Planoise-Chailluz en évitant les surpressions périodiques du réseau

- Chemin de Halage à Casamène : il s'agit du renouvellement de la conduite d'eau entre le pont de Velotte et le bas du chemin de Malpas : 1 300 000 F HT

- Chemin des Remontants et rue du Chanoine Mourot : renforcement du réseau d'eau pour améliorer la défense contre l'incendie : 670 000 F HT

- Rue de Trey : entre le Boulevard Blum et le carrefour constitué par la rue Jean Wyrsh et la rue des Quatre Vents : 120 000 F HT

2d - Modification locale du réseau Boulevard Kennedy :

La canalisation \varnothing 250 du Boulevard Kennedy, entre le bas de la rue Lavoisier et le chemin des Saints Martin, assure la distribution de la zone industrielle (rues Jacquard, Jouchoux, Gay Lussac, Ampère) sous une pression réduite à l'aide d'un réducteur.

Afin de rétablir cette conduite dans sa fonction de transfert, il y a lieu de placer un réducteur de pression sur la rue Jouchoux et un sur la rue Jacquard. Trois branchements particuliers devront être également modifiés avec création du regard et fourniture de réducteur.

Le coût des travaux, sous domaine public et pour les branchements, est estimé à 360 000 F HT.

2e - Travaux de branchements :

Les travaux de terrassement pour la réalisation des branchements neufs sont exécutés par la Ville en qualité de maître d'ouvrage et sont payés à l'entreprise sur ce crédit, le marché à bons de commande est passé pour un montant compris entre 350 000 F et 1 200 000 F HT.

En fonction du résultat des appels d'offres d'une part, et de l'affectation d'une partie du résultat du compte d'exploitation de 1997 d'autre part, un programme complémentaire de travaux sera établi et choisi parmi les travaux suivants :

* Station de Chenecey-Buillon : Traitement des boues de lavage des filtres et purges des décanteurs (900 000 F HT)

* Réseau de distribution :

- Rue du Balcon, rue du Général Rolland, rue du Cercle, rue Grosjean : 400 000 F HT
- Rue de l'Industrie : 200 000 F HT
- Rue de l'Ecole : renouvellement de la conduite ainsi que rue de Vignier dans la partie centrale : 435 000 F HT
- Quartier des Gravieres Blancs : Extension du réseau (700 000 F HT).

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé dont le financement a été prévu au budget du service,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.